

**REPUBLIQUE****FRANCAISE****DEPARTEMENT****Charente-****Maritime****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE de LE GUA****Séance du 06 février 2024****NOMBRE DE****MEMBRES**Afférents au Conseil  
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de  
présents : 14Nombre de  
votants : 16Date de la  
convocation  
02 février 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Monsieur DEBRIE Didier - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne - Monsieur LATREUILLE Alain (entré en séance en question deux) -

Excusés : Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Monsieur VICI Laurent - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU) -

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine-

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

**2024 02 02 Restauration du « pont de Souhe » - Syndicat Départemental de la Voirie - Avenant n°1 à la convention relative à la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage de Souhe.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 20 décembre 2022, le conseil municipal l'a autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental de la Voirie relative aux modalités techniques et financières des travaux de réhabilitation du Pont de Souhe.

Les différents éléments de mission de maîtrise d'œuvre de base étaient estimés à ce stade à 20 645 € HT (dont les missions Loi sur l'Eau et étude incidence Natura 2000 incluant le passage d'un écologue).

Des missions complémentaires avaient de même été retenues comme suit :

- levé topographique : 438 € HT - études géotechniques : 5 775 € HT - Géo détection pour sondages : 295 € HT - Géo détection des réseaux souterrains : 405 € HT - mission SPS : 1 010 € HT.

Soit un coût d'études établi en 2022 à 28 568 € HT.

Deux missions complémentaires doivent être aujourd'hui intégrées :

- Une mission d'étude géotechnique de type G2PRO (qui viendra préciser le dimensionnement des ouvrages géotechniques sur la solution retenue (pont cadre fermé sur radier) : coût 2 210 € HT

- Une mission spécifique réclamée par le dispositif Programme National Pont (identification des défauts structurels majeurs y compris notation IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art) : coût 1 900 € HT.

Le coût des études est donc porté aujourd'hui à un total estimé de 32 678 € HT.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 portant intégration de ces deux nouvelles missions à la convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie.**

**- Charge Monsieur le Maire de mener toutes démarches relatives à ce dossier.**

**AR Prefecture**

017-211701859-20240206-2024\_02\_02-DE  
Reçu le 15/02/2024

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 15/02/2024

Publiée sur le site internet le : 15/02/2024

Le GUA, le 13 février 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

